

**Compte rendu Sommaire**  
**Réunion du Conseil Communautaire**  
**Séance du 07 juillet 2015 à 18h30.**

**Date de convocation**

**30/07/2015**

L'an DEUX-MILLE-QUINZE, le SEPT du mois de JUILLET, à 18h30, le Conseil communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur FOURNIER.

**Membres présents :**

**AMNEVILLE :** M. MUNIER, Mmes CALCARI-JEAN et GIULIANO, M. DALLA FAVERA, Mmes LOMBARDI et ARNOULD-RIVATO,  
**BRONVAUX :** M. FAVIER,  
**CLOUANGE :** M. BOLTZ, Mme THOMAS, MM. HOVER et RAFFLEGEAU,  
**MARANGE SILVANGE :** M. MULLER, Mme TOUSSAINT, M. MEOCCI, Mme GREFF, M. PIERRE (à partir du point 2)  
**MONTOIS LA MONTAGNE :** M. CANTELE et Mme SCHUMMER,  
**MOYEUVE-GRANDE :** M. DROUIN, Mme CONTESE, M. TIRLICIEN, Mmes CISAMLO et BARTOLETTI  
**MOYEUVE-PETITE :** M. HENRY,  
**PIERREVILLERS :** M. PELIZZARI,  
**ROMBAS :** MM. FOURNIER, RISSER, Mme MACAIGNE et M. VILLA,  
**RONCOURT :** MM. HALTER et FICHTER,  
**ROSSELANGE :** M. MATELIC, M<sup>me</sup> SEEMANN et M. SCHONS,  
**SAINTE MARIE AU CHENES :** M. WATRIN et Mme FRANIA,  
**VITRY-SUR-ORNE :** Mme DURIVAL

**Membres absents ayant donné procuration :**

Mme MITIDIERI à M. MUNIER	M. BARTHELEMY à M. FOURNIER
M. WROBEL à M. FAVIER	Mme BENCI à Mme MACAIGNE
M. LACAVAL à Mme. BARTOLETTI	M. NOBILE à M. RISSER
M. SCHWEIZER à M. HENRY	M. CAYRÉ à Mme FRANIA
Mme DAMILOT à M. PELIZZARI	M. KOSCIUSZKO à M. WATRIN

**Absent excusés :** M. PIERRE (point 1),

**Absents:** M. DIEUDONNE, VOLLE, M. ROVIERO, Mme WAGNER, MM. CORRADI et DI EGIDIO

Le 07 juillet 2015, à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, réuni à Rombas, salle Jean Burger :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du Conseil communautaire du 31 mars 2015,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 14 avril 2015,
- **APPLIQUE** pour l'année 2015 le mode de répartition de droit commun pour la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)
- **DECIDE** que, cette répartition s'effectuera comme suit :
  - Part EPCI : 298 682,00 €
  - Part communes membres : 863 038,00 €

- **DECLARE** les loyers dus par le locataire d'une cellule du bâtiment d'accueil d'entreprise, sis sur le Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine », irrécouvrables, suite à la liquidation judiciaire de cette dernière,
- **ADMET** ces produits en non-valeur, *étant précisé que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal de 2015 à l'article 6542 « créances éteintes ».*
- **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 du budget annexe « PAC Ramonville », étant précisé que le résultat de la section d'investissement a été déterminé en tenant compte des "restes à réaliser" de cette section et du résultat du compte administratif 2013, à savoir :
 

- en dépenses	18.813,00 €
- en recettes	12.000,00 €
- **DECIDE** d'affecter le résultat du compte administratif 2014 du budget annexe PAC Champelle » comme suit :
 

1°) En excédent de fonctionnement reporté	
Compte 002 – Excédent reporté	231,24 €
2°) En excédent d'investissement reporté	
Compte 001 – Excédent reporté	222.922.26 €
- **DECIDE** d'affecter le résultat du compte administratif 2014 du budget annexe PAC de Ramonville » comme suit :
 

1°) En excédent d'investissement reporté	
Compte 001 – Excédent reporté	12.000.00 €
2°) En excédent de fonctionnement reporté	
Compte 002 – Excédent reporté	18.813,48 €
- **DECIDE** d'intégrer l'opération comptable imputée sur le budget annexe « Gestion locative » au budget principal :
 

Budget Annexe « Gestion locative » - Compte 024 :	- 13.427,58 €
Budget Principal – Compte 024 :	+ 13.427,58 €
- **et DECIDE** de réintégrer l'opération comptable sur le budget annexe créé le 31 mars 2015 :
 

Budget Principal – Compte 024 :	- 13.427,58 €
Budget Annexe « Gestion locative » - Compte 024 :	+ 13.427,58 €
- **DECIDE** de constituer une provision pour risques et charges à l'article 1582-040 « Autres provisions pour charges » d'un montant de 70 000,00 €,
- **PREVOIT** la reprise de cette provision à l'article 7865-042 « dotations aux provisions pour risques et charges financiers » de 70 000,00 €.
- **ADOpte** la décision modificative n°1 au Budget Principal 2015 qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :
 

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	77.544,24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	70.000,00 €
- **VOTE** une subvention de 2.352,05 € destinée à équilibrer le budget annexe «Parc d'activités communautaire Champelle ».

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget annexe « Parc d'activités communautaire Champelle » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2.352,05 €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : 0,00 € (changement d'imputations)

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget annexe « Portes de l'Orne » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : - €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : - 40.000,00 €

- **VOTE** une subvention de 11.656,77 € destinée à équilibrer le budget annexe «Gestion locative ».

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget annexe « Gestion locative » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 11.656,77 €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : - € (changements d'imputations)

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 au Budget annexe « Gestion des déchets ménagers » qui s'équilibre, comme suit, en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : - €  
SECTION D'INVESTISSEMENT : - €

- **DECIDE** de compléter le règlement intérieur du Conseil Communautaire par un article 28 rédigé comme indiqué ci-dessus (ARTICLE 28 : Droits des Conseillers Communautaires d'opposition)
- **DESIGNE** Monsieur Victor VILLA, en qualité de membre des commissions suivantes :
  - Aménagement des friches industrielles
  - Suivi et mise en œuvre du Projet de Territoire et du Schéma de mutualisation
- **EMET**, à l'unanimité, un avis favorable sur le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public de collecte, évacuation et traitement des ordures ménagères
- **PREND ACTE** du Rapport annuel d'activités 2014 de la CCPOM
- **PREND ACTE** des décisions adoptées par le Bureau communautaire conformément à la délibération du 28 avril 2014.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le Président conformément à la délibération du 28 avril 2014,

Fin de la séance à 19h10.

Fait à Rombas, le 15 juillet 2015,

Affiché le 17/07/2015

Le Président



Lionel FOURNIER